

des pays exportateurs et importateurs. Il protégera les intérêts des consommateurs canadiens, au cas où les prix deviendraient excessifs, comme ce fut le cas en 1963, tout en avantageant nombre de pays en voie de développement, y compris les pays antillais du Commonwealth, en majorant les recettes d'une de leurs principales exportations. Le gouvernement a appuyé sans réserve la négociation de cet Accord, qui fait époque dans les annales de la collaboration internationale.

[Traduction]

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, la Chambre désire entendre ce rapport concernant la conférence des Nations Unies sur le sucre. Je comprends mal qu'il ait fallu attendre six ans, après l'expiration de 1962, pour convoquer cette conférence. Le Canada aurait dû insister pour qu'elle soit tenue et terminée depuis belle lurette. Le rapport ne nous décrit pas la position du gouvernement. On nous annonce simplement que le Canada s'est entendu avec d'autres nations pour amorcer des négociations. Sauf erreur, nous avons jusqu'à une certaine date en décembre pour décider de signer ou non ce document.

Autrefois le Canada n'était pas signataire de cet accord mondial sur le sucre. Voilà une négligence que je ne m'explique pas. Notre attitude, me semble-t-il, consistait à acheter du sucre sur le marché libre, dans les meilleures conditions possibles et de n'importe quelle source, y compris Cuba, et nous n'avons pas songé aux nations sœurs du Commonwealth situées dans les Antilles, qui produisent du sucre, dont elles dépendent pour leur maigre existence. Les Antillais préféreraient sûrement un prix équitable pour leur sucre que la charité sous la forme d'aide à l'étranger.

J'espère, par conséquent que, le moment venu de signer ce document, le Canada décidera de s'incorporer au marché mondial du sucre.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je m'associe à mon préopinant, le député de Wellington, pour accueillir cette annonce avec joie. Je ne prétends pas être expert en matière de sucre, mais nous savons tous que le sucre est un produit important pour les consommateurs. Le ministre, dans sa déclaration, a souligné l'importance de la stabilité des prix et des approvisionnements pour les pays consommateurs ou importateurs tel le Canada.

J'aimerais en souligner l'importance pour les pays exportateurs. Nous savons tous que la pauvreté existe. Certains pays vivent dans

une misère extrême, dont ceux qui produisent le sucre. Toute stabilisation des prix aux termes d'une entente nationale serait de première importance pour ces pays.

Nous accueillons donc cette annonce avec joie. Nous espérons que le gouvernement favorisera cette proposition qui sûrement sera avantageuse pour toutes les parties en cause. Espérons qu'il s'agisse là du premier de nombreux accords internationaux. Le grave problème de la pauvreté dans le monde ne saurait être résolu par des aumônes seulement, bien que l'aide économique soit importante. On le résoudra en multipliant les échanges commerciaux et voici une façon de le faire.

• (11.20 a.m.)

LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

MODIFICATIONS CONCERNANT LA PROCÉDURE D'APPEL

L'hon. G. J. McIlraith propose au nom du ministre de la Justice la 1^{re} lecture du bill n° S-8 du Sénat modifiant la loi sur la Cour suprême.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NIGÉRIA—L'EMPLOI DIFFÉRÉ DES AVIONS HERCULES—MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de discuter une affaire précise d'importance publique et de nature pressante, soit qu'il est indispensable de mettre immédiatement les avions canadiens Hercules à la disposition des Églises et des autres organismes de secours qui s'occupent actuellement de faire parvenir par avion des fournitures de São Tomé au Biafra, afin de fournir aux enfants affamés de la région les approvisionnements dont on a un pressant besoin.

Je pourrais peut-être m'adresser à la présidence au sujet du caractère urgent du débat. Je sais fort bien que la question qui sera maintenant débattue n'est pas le fond de la motion, mais l'urgence du débat et je crois pouvoir démontrer cette urgence. Je sais que cette question fait l'objet de discussions au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, mais je tiens à signaler à Votre Honneur que la situation critique évoquée dans cette motion relève directement du gouvernement et qu'on ne peut attendre la fin des délibérations de ce comité pour la régler.